

POUR DISCUSSION...



2007DT-01 > Mars 2007

Le sous-financement des universités québécoises et une proposition de réinvestissement

Robert Lacroix (CIRANO et Université de Montréal)

Michel Trahan (CIRANO et Université de Montréal)

Les documents *Pour discussion...* visent à présenter un état de la situation sur un domaine donné et à susciter une discussion. Ces documents offrent de plus un point de vue ou un ensemble de suggestions pour faire avancer le débat. Ces documents ne représentent pas une prise de position du CIRANO. Ils ne reflètent que l'opinion de(s) l'auteur(s).

Le CIRANO est un centre de recherche multidisciplinaire qui a pour mission l'accélération du transfert des savoirs entre le monde de la recherche et celui de la pratique.

Les partenaires du CIRANO

Partenaire majeur

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Partenaires corporatifs

Alcan inc.
Banque de développement du Canada
Banque du Canada
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
Banque Royale du Canada
Bell Canada
BMO Groupe financier
Bombardier
Bourse de Montréal
Caisse de dépôt et placement du Québec
Fédération des caisses Desjardins du Québec
Gaz de France
Gaz Métro
Hydro-Québec
Industrie Canada
Investissements PSP
Ministère des Finances du Québec
Pratt & Whitney Canada
Raymond Chabot Grant Thornton
Ville de Montréal

Partenaires universitaires

École Polytechnique de Montréal
HEC Montréal
McGill University
Université Concordia
Université de Montréal
Université de Sherbrooke
Université du Québec
Université du Québec à Montréal
Université Laval

Associé à:

Institut de Finance mathématique de Montréal (IFM2)
Laboratoires universitaires Bell
Réseau de calcul et de modélisation mathématique [RCM2]
Réseau de centres d'excellence MITACS (Les mathématiques des technologies
De l'information et des systèmes complexes)

Les idées et les opinions émises dans cette publication sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions du CIRANO ou de ses partenaires.

© 2007 Robert Lacroix, Michel Trahan. Tous droits réservés.

Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©

ISSN 1914-0053 (Imprimé) / ISSN 1914-0061 (En ligne)

Partenaire financier



Table des matières

La situation financière du gouvernement du Québec _____	10
1. Les sources de financement externes : les paiements de transfert du fédéral _____	10
1.1. Les transferts fédéraux pour la santé _____	11
1.2. Le transfert social du Canada _____	11
1.3. Le programme de péréquation _____	13
2. Les sources de financement internes au Québec _____	14
2.1 La TPS et la TVQ _____	14
2.2 Les tarifs d'électricité _____	14
La marge de manœuvre du gouvernement du Québec _____	15
Un programme de réinvestissement _____	16



Robert Lacroix

Ancien recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix est professeur émérite au département des sciences économiques de

cette institution. Ses domaines d'intérêt ciblent l'économie du travail, l'économie des ressources humaines ainsi que l'économie de l'innovation. Fellow et co-fondateur du CIRANO, il est membre de la Société Royale du Canada, membre de l'Ordre du Canada, officier de l'Ordre national du Québec et de l'Ordre des Palmes académiques de France.

robert.lacroix@cirano.qc.ca



Michel Trahan

Ancien vice-recteur exécutif de l'Université de Montréal, Michel Trahan, est professeur titulaire maintenant retraité du département

d'administration et de fondements de l'éducation de cette institution. Ses domaines de recherche sont : la mesure des variables affectives, les politiques et méthodes d'évaluation de l'enseignement, et les intérêts professionnels et choix de carrière en éducation. Il est présentement fellow invité au CIRANO.

michel.trahan@cirano.qc.ca

Résumé

Pour discussion.

Le sous-financement chronique de l'enseignement et de la recherche universitaires a des conséquences de plus en plus dramatiques sur la qualité des institutions universitaires québécoises et sur la compétitivité future de notre économie. Après avoir rappelé ce constat, Robert Lacroix et Michel Trahan examinent la situation financière du gouvernement du Québec pour évaluer la marge de manœuvre possible dans les années à venir et la part de cette marge qui devrait aller à l'enseignement et à la recherche universitaires. Ils présentent, ensuite, un programme de réinvestissement sur trois ans qui remédierait au sous-financement actuel et permettrait aux universités de retrouver la position concurrentielle qu'elles avaient dans un passé pas si lointain.

Les auteurs concluent comme suit : « Au moment même où le Québec devait maintenir ou même accroître son leadership scientifique et technologique, le sous-financement des universités et de la recherche universitaire s'est installé depuis plus de dix ans et s'est considérablement accru au cours des dernières années. Le Québec doit se ressaisir, établir clairement ses priorités et investir massivement dans les universités, la recherche universitaire et la valorisation de la recherche. Tout est encore possible mais le temps presse plus que jamais. »

Divers choix gouvernementaux ont eu un impact très sévère sur la situation financière des universités québécoises, notamment le gel des droits de scolarité, la priorité accordée à la santé ainsi que l'effort de redressement des finances publiques dans lequel se sont engagés tant le gouvernement fédéral que le gouvernement du Québec durant la dernière décennie. Les universités québécoises vivent depuis plus de dix ans un sous-financement chronique qui tend en plus à s'amplifier. Ce sous-financement, par rapport aux universités comparables du reste du Canada, évalué à 375 M\$ il y a moins de cinq ans, s'élève maintenant à plus de 450 M\$. Quatre effets, dont il faut de toute urgence corriger les conséquences, découlent de ce sous-financement :

- 1 Il a engendré un manque notoire de ressources pour donner des enseignements et faire des recherches qui soient de qualité comparable à celles des autres universités canadiennes. Le recours massif à des chargés de cours par les universités québécoises illustre bien cette incapacité financière de procéder à un recrutement adéquat de professeurs réguliers.
- 2 Il a occasionné une détérioration dangereuse des infrastructures physiques et académiques. En effet, des budgets anémiques ont entraîné un entretien tout à fait insuffisant des immeubles, des terrains, des voies d'accès et de circulation, etc. S'ajoute à cela, la détérioration majeure des infrastructures universitaires que sont les bibliothèques, le parc et les systèmes informatiques, les laboratoires d'enseignement, etc. Nous estimons à près de 1 milliard de \$ l'investissement qui permettrait de retaper et mettre à jour nos infrastructures physiques et universitaires. De plus, la croissance rapide des effectifs étudiants ainsi que des activités de recherche laisse l'ensemble des universités québécoises dans une situation de déficit

*Les universités
québécoises
vivent depuis
plus de dix ans
un sous-
financement
chronique.*

d'espaces considérable par comparaison à la situation des universités du reste du Canada.

- 3 Il a conduit à une accumulation de déficits au cours des ans qui aboutissent à un déficit accumulé par l'ensemble des universités québécoises qui atteindra, à la fin de la présente année, près de 400 M\$. Notons qu'une part substantielle de ce déficit accumulé est directement attribuable aux dépenses faites pour atténuer les pires effets du manque d'entretien du parc immobilier. On peut imaginer à quel point le strict paiement des intérêts sur cette somme grève le budget de fonctionnement des universités. Ce poids des intérêts deviendra encore plus insupportable lorsque les taux d'intérêt se mettront à augmenter.
- 4 Ce sous-financement persistant a, enfin, graduellement miné le tissu et la cohésion sociale des universités, fragilisant du même coup leur direction.

*Les universités
québécoises
étaient jusqu'à
tout récemment
dans le peloton
de tête des
universités
canadiennes.*

S'ajoute à ce sous-financement des universités celui, aussi important, de la recherche universitaire. La qualité de la relève scientifique et professionnelle qui se prépare dans les universités québécoises dépend grandement de la qualité et de l'intensité des activités de recherche qui s'y réalisent. Les universités québécoises étaient jusqu'à tout récemment dans le peloton de tête des universités canadiennes. La performance des universités québécoises faisait d'ailleurs l'envie des autres provinces du Canada. En effet, si on retourne un peu dans l'histoire, on constate qu'en 1991-92, 31,3 % de l'ensemble des dépenses de recherche faites dans les universités canadiennes l'étaient dans les universités québécoises. Les dépenses de recherche des universités québécoises représentaient alors 85,1 % de celles des universités ontariennes. En sciences de la santé la performance était encore plus remarquable puisque le Québec accaparait 34,7 % de l'ensemble des dépenses de recherche en santé qui s'élevaient à 93,6 % de celles réalisées dans les universités ontariennes. La dégradation fut irrégulière au cours des quinze dernières années mais il y eut une forte accélération de la descente à partir de 2000-2001.

En 2004-2005, la situation n'est vraiment plus la même. Les dépenses de recherche des universités québécoises ne constituent plus que 27,2 % du total canadien et, qui plus est, ne correspondent qu'à 63,8 % des dépenses de recherche des universités ontariennes.

Comme nous le montrent les tableaux 1, 2,3 et 4, la position relative du Québec s'est détériorée dans tous les secteurs de la recherche universitaire. Cette détérioration est, toutefois, nettement plus dramatique en sciences de la santé. En effet, alors qu'en 1991-92, les dépenses de recherche en santé faites dans les universités québécoises représentaient 34,7 % du total canadien, elles n'en constituaient que 25,5 % en 2004-2005. Plus dramatique encore est la détérioration de la position relative des universités québécoises par rapport aux universités ontariennes dans ce même secteur. En effet, en 1991-1992, les dépenses de recherche en santé faites dans les universités québécoises s'élevaient à 93,6 % de celles effectuées dans les universités ontariennes. Or, en 2004-2005, elles ne s'élevaient qu'à 53,2 % des dépenses faites dans les universités ontariennes. Il s'agit vraiment d'une dégringolade avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer sur la compétitivité de ce secteur au Québec.

Sans remettre en question la priorité accordée depuis plusieurs années aux dépenses dans le système de santé, il nous apparaît essentiel de relancer l'investissement dans le capital humain, d'en faire une priorité dans une perspective de développement à long terme. Avant de proposer un plan de réinvestissement, nous allons évaluer la disponibilité de ressources pour son financement.

***En 2004-2005,
les dépenses de
recherche en
santé ne
s'élevaient qu'à
53,2 % des
dépenses faites
dans les
universités
ontariennes.***

Tableau 1**Dépenses de R-D dans le secteur de l'éducation supérieure (total)**
(en millions \$)

Année	Québec	Ontario	Canada	Qué/Can	Qué/Ont
1991-1992	1030,7	1211,2	3289,2	31,3	85,1
1995-1996	1111,5	1432,7	3691,2	30,1	77,6
2000-2001	1628,6	2316,2	5793,3	28,1	70,3
2004-2005	2447,2	3835,9	9000,2	27,2	63,8

*Source : Statistique Canada, cat. no 88-001-X1E, tableau 4 et calculs des auteurs.***Tableau 2****Dépenses de R-D dans le secteur de l'éducation supérieure – sciences sociales**
(millions de \$)

Année	Québec	Ontario	Canada	Qué/Can	Qué/Ont
1991-1992	198,5	265,4	687,9	28,4	74,8
1995-1996	213,5	269,1	724,7	29,7	79,3
2000-2001	323,6	473,5	1202,4	26,9	68,3
2004-2005	486,2	694,8	1776,8	27,4	70,0

Source : Statistique Canada, ibidem, tableau 5 et calculs des auteurs.

Tableau 3

**Dépenses de R-D dans le secteur de l'éducation supérieure – autres sciences naturelles
(millions de \$)**

Année	Québec	Ontario	Canada	Qué/Can	Qué/Ont
1991-1992	430,7	516,7	1444,9	29,8	83,3
1995-1996	445,5	557,6	1538,1	29,0	79,9
2000-2001	671,2	967,1	2487,0	27,0	69,4
2004-2005	1060,3	1448,1	3694,9	28,7	73,2

Source : Statistique Canada, ibidem, tableau 7 et calculs des auteurs.

Tableau 4

**Dépenses de R-D dans le secteur de l'éducation supérieure – sciences de la santé
(millions de \$)**

Année	Québec	Ontario	Canada	Qué/Can	Qué/Ont
1991-1992	401,5	429,1	1156,4	34,7	93,6
1995-1996	452,5	606,1	1428,4	31,7	74,6
2000-2001	633,9	875,6	2103,9	30,1	72,4
2004-2005	900,7	1693,0	3528,5	25,5	53,2

Source : Statistique Canada, ibidem, tableau 6 et calculs des auteurs.

La situation financière du gouvernement du Québec

La situation financière du gouvernement du Québec demeure encore fragile malgré une croissance économique soutenue. On sait, par ailleurs, que le déclin démographique du Québec aura des conséquences importantes sur les équilibres financiers de cette province. On sait aussi que la planche de salut du Québec réside dans une main-d'œuvre de qualité exceptionnelle et une capacité d'innovation compétitive. Cette voie à privilégier doit pouvoir s'appuyer sur une activité universitaire qui soit elle-même compétitive au niveau nord-américain. Il faut donc dès maintenant enligner les priorités du Québec pour qu'un investissement majeur soit fait dans l'enseignement et la recherche universitaires. En d'autres mots, une part importante des ressources supplémentaires qui seront disponibles à court terme au Québec doit aller aux universités. Mais peut-on espérer des ressources supplémentaires à court terme? La réponse à cette question est oui et ces ressources additionnelles pourront provenir de sources externes et internes au Québec.

*Peut-on espérer
des ressources
supplémentaires
à court terme?
La réponse est
OUI.*

1. Les sources de financement externes : les paiements de transfert du fédéral

Dans le cadre d'un régime fédéral, la recherche d'une meilleure adéquation entre les ressources fiscales et les besoins découlant des responsabilités constitutionnelles des différents niveaux de gouvernement est permanente. La volonté de trouver un nouvel équilibre fiscal au Canada s'inscrit dans ce processus.

Il y a trois grands programmes de paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces : les transferts pour la santé, les

transferts sociaux et les paiements de péréquation. Dans ce qui suit, nous allons tenter d'évaluer les ressources supplémentaires que le Québec pourra tirer de ces programmes et dont une partie pourrait financer partiellement ou totalement le réinvestissement dans les universités.

1.1. Les transferts fédéraux pour la santé

Ces transferts qui s'élevaient à 19,6 milliards de \$ pour l'ensemble des provinces en 2005-06, ont fait l'objet d'une entente fédérale-provinciale portant sur dix ans et qui prévoit une augmentation graduelle de ces transferts qui atteindront 30,5 milliards en 2013-14. Ce sont des montants considérables qui s'ajoutent à des dépenses de santé déjà fort importantes. Il est clair que tous ces argents nouveaux iront, dans chacune des provinces, à la santé. Toutefois, compte tenu de l'augmentation des transferts pour la santé, on est en droit de s'attendre à ce que la santé cesse, au Québec, de gruger la part des autres missions gouvernementales dont la plus importante est l'éducation. C'est d'ailleurs le souhait que l'on retrouve dans un document du Ministère des finances du Canada : *Given the contributions by both orders of government, the focus of concerns regarding the future of health care is now turning from the respective contribution of each order of government to the implementation of the 10 year Plan.*¹

1.2. Le transfert social du Canada

Le transfert social du Canada regroupe, dans un montant unique, un soutien à l'éducation postsecondaire, à l'assistance et aux services sociaux, et l'aide à l'enfance. En 2005-06, ce transfert s'élevait à 8,7 milliards de \$ pour l'ensemble des provinces. De ce montant, on évalue que 2 milliards de \$ constituent la part de l'éducation postsecondaire. On sait que les paiements de transfert pour l'éducation postsecondaire ont dramatiquement diminué au milieu des années 90. C'est le rétablissement

Compte tenu de l'augmentation des transferts pour la santé, on est en droit de s'attendre à ce que la santé cesse, au Québec, de gruger la part des autres missions gouvernementales.

¹ Focusing on Priorities, Budget 2006, Department of Finance, Canada, p.35.

***Les paiements
de transfert pour
l'éducation
postsecondaire
ont
dramatiquement
diminué au
milieu des
années 90.***

de la situation qu'exigent les provinces et le Québec en particulier. Le Ministère des finances du Canada voit la situation d'un œil différent. En effet, il considère plutôt l'évolution du pourcentage des dépenses d'éducation postsecondaire financées par le gouvernement fédéral. Avant 1995-96, il était de 25 %, a diminué à 20 % en 1997-98 et a remonté graduellement pour atteindre 25 % en 2001 et dépasser les 25 % depuis 2003. La conclusion que le Ministère des finances du Canada tire de cette évolution est la suivante : *While the total share of federal support has remained relatively constant over time (at about 25 % of overall expenditures by post-secondary education institutions), the mix of federal instruments has changed. Today, a larger proportion of support is provided through direct measures rather than through transfers to provinces².*

Cette vision du Ministère des finances a deux conséquences. D'abord, on ne reconnaît pas d'entrée de jeu que le support du gouvernement fédéral à l'éducation postsecondaire n'a pas été rétabli depuis la baisse du milieu des années 90. Ce support a retrouvé le niveau d'avant les coupures aux transferts mais sous une forme différente. Ensuite, s'il advenait que les paiements de transfert pour l'éducation postsecondaire soient augmentés, ils pourraient l'être au détriment des autres programmes fédéraux liés au postsecondaire dont les divers programmes de soutien au financement de la recherche universitaire au Canada. Le budget fédéral déposé le 19 mars 2007 confirme nos anticipations. Selon ce budget, on n'augmentera le paiement de transfert pour l'éducation postsecondaire que d'un montant de 800 millions de \$ et cela à compter de 2008-2009. Ce montant croîtra par la suite au rythme de 3 % par année. Pour le Québec, il s'agira d'une augmentation de quelque 200 millions de \$ qui pourra être consacrée au financement de l'éducation postsecondaire.

² ibidem p.36

1.3. Le programme de péréquation

Ce troisième programme du gouvernement fédéral est très important et est le seul à être inclus dans la constitution du Canada. Par ce programme de transfert, le gouvernement fédéral veut ajuster la capacité fiscale des provinces les moins bien nanties à une norme prédéfinie pour donner à ces dernières une capacité financière leur permettant d'offrir un ensemble de services publics de base de qualité comparable à celle des services offerts dans les autres provinces sans devoir imposer une taxation prohibitive.

Après des transformations nombreuses au cours des cinquante dernières années, le gouvernement fédéral et les provinces se sont entendus sur la nécessité de revoir en profondeur le programme fédéral de péréquation. En mars 2005, le Ministre des finances du Canada mettait en place le Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires. Ce Groupe d'experts, après de nombreuses rencontres avec les provinces, des consultations intensives auprès des plus grands spécialistes de la question au Canada et à l'étranger, des rencontres avec des groupes dans les différentes régions du Canada, et des analyses techniques en profondeur, a déposé son rapport en mai 2006.

La nouvelle formule de péréquation proposée par le Groupe d'Experts a été intégralement acceptée et intégrée au dernier budget fédéral. Pour le Québec, l'application de cette nouvelle formule entraîne une augmentation du paiement de péréquation de 1,7 milliard de \$ en 2007-2008 par rapport au versement de 2006-2007. Ce paiement augmentera à nouveau de 400 millions de \$ en 2008-2009.

Au total donc, et en excluant l'augmentation des transferts pour la santé et celle des autres transferts sociaux, le Québec recevra au minimum annuellement entre 2.0 et 2.3 milliards de \$ de plus du gouvernement fédéral que ce qu'il a reçu en 2006-07.

Le programme de péréquation est très important et est le seul à être inclus dans la constitution du Canada.

Le Québec recevra annuellement entre 2.0 et 2.3 milliards de \$ de plus du gouvernement fédéral.

2. Les sources de financement internes au Québec

2.1 La TPS et la TVQ

On sait que le gouvernement fédéral diminuera pour une deuxième fois la TPS d'un point de pourcentage dans les années qui viennent. Même s'il n'y avait pas d'entente fédérale-provinciale pour le transfert de l'espace fiscal, il y aura quand même une réduction de la TPS. Le gouvernement du Québec devrait s'approprier cet espace fiscal. Ce faisant, il augmenterait ses revenus fiscaux de quelque 1,3 milliard de \$ par année.

2.2 Les tarifs d'électricité

Sans reprendre toutes les raisons militant en faveur d'une augmentation graduelle et substantielle des tarifs d'électricité, il est reconnu qu'une telle augmentation, en plus d'accroître considérablement l'efficacité économique et la conservation d'énergie, ajouterait des milliards aux revenus gouvernementaux. Nous pensons que, net de la diminution des paiements de péréquation et du soutien nécessaire aux plus démunis, le gouvernement du Québec pourrait facilement accroître ses revenus d'au moins 1 milliard de \$ à la suite d'une augmentation raisonnable et ciblée des tarifs d'électricité.

La marge de manœuvre du gouvernement du Québec

Lorsque l'on additionne le tout, on réalise que le gouvernement du Québec pourrait dégager une marge de manœuvre récurrente annuelle de quelque 4,6 milliards de \$ et cela indépendamment de l'évolution de ses revenus provenant de ses sources traditionnelles de revenus et de toute compression des dépenses qu'il pourrait faire, par ailleurs, en augmentant l'efficacité dans la production de ses services. Si toutefois le gouvernement respecte la priorité absolue qu'il dit vouloir donner à l'éducation supérieure, à la recherche et à l'innovation, une part non négligeable de cette marge de manœuvre devra être consacrée à la priorité déclarée.

Un programme de réinvestissement

Sur la base de ces estimations plutôt conservatrices quant à la marge de manœuvre dont le gouvernement pourrait disposer et, en ne présumant que d'une utilisation de quelque 10 % de cette marge pour un réinvestissement majeur dans l'éducation supérieure et la recherche universitaire, nous soumettons des propositions qui visent à :

- 1 **Régler, sur un horizon de trois années, le sous-financement relatif des budgets de fonctionnement des universités québécoises par rapport à la situation observée dans les universités du reste du Canada :**

La solution du problème de sous-financement des universités passe par un dégel des droits de scolarité.

Proposition : la solution du problème de sous-financement chronique des universités passe par un dégel des droits de scolarité. Ces derniers devraient rejoindre la moyenne canadienne sur une période de trois ans et être indexés par la suite. De plus, à l'instar de ce que l'on trouve dans le reste de l'Amérique du Nord, les frais de scolarité devraient se différencier selon le niveau d'étude et les secteurs disciplinaires pour davantage refléter les coûts de formation et les rendements variables de l'investissement en éducation universitaire. Enfin, à l'intérieur de balises gouvernementales relativement larges, l'établissement des frais de scolarité devrait être du ressort de chaque institution universitaire et relever des instances de cette dernière.

Le revenu que les universités québécoises retireraient de cet ajustement des droits de scolarité s'élèverait à 517 M\$. Étalaé sur trois ans, cet ajustement des droits de scolarité à la moyenne canadienne ajouterait au revenu des universités québécoises 172 M\$ récurrents tous les ans pendant trois ans. Les universités devraient consacrer 30 % de ces revenus nouveaux à des

bourses pour les étudiants les plus démunis financièrement.³ (Voir le Tableau 5).

Tableau 5
Revenus générés par l'augmentation des droits de scolarité
(en millions \$)

Année	Total	Bourses d'accessibilité (30 % des revenus totaux)
2007-2008	172	51,6
2008-2009	344	103,2
2009-2010	516	155
2010-2011	516+	155+

+ : réfère à une indexation dont le taux reste à déterminer

2 Atténuer substantiellement le poids des déficits accumulés et celui des retards considérables dans le soutien académique ainsi que dans l'entretien et le développement des infrastructures physiques :

Proposition : constitution d'un fonds non récurrent de 300 M\$ en 2007-2008 auquel s'ajouterait un autre fonds non récurrent de 150 M\$ en 2008-2009; la méthode utilisée pour distribuer ces 450 M\$ entre les établissements devrait :

- accorder une pondération pour le « taux de vieillissement du parc immobilier » en ce qui a trait à l'entretien différé;
- viser à corriger partiellement l'impact sur les déficits observés de l'utilisation *par défaut* depuis 2000-2001 d'une grille de financement de la fonction enseignement qui comportait des biais importants.

***Création d'un
fonds non-
récurrent de
450 M\$.***

³ On trouvera le détail de cette proposition et la logique sous-jacente dans : Lacroix, R. et M. Trahan, *Le Québec et les droits de scolarité universitaire*, Rapport Bourgogne CIRANO, février 2007.

3 Assurer, par la suite, le maintien de la compétitivité dans les contextes canadien et nord-américain :

Proposition : l'évolution du financement des universités québécoises devrait assurer leur compétitivité par rapport aux universités comparables du reste du Canada. Deux composantes devraient l'influencer : l'évolution des coûts des institutions québécoises et celle du niveau de leur financement relatif par rapport aux universités comparables du reste du Canada. Pour répondre à l'évolution des coûts, il est clair que la subvention gouvernementale et les frais de scolarité doivent être indexés annuellement. Par ailleurs, on devrait procéder à tous les trois ans à une évaluation de la position relative des universités québécoises par rapport à leurs comparables du reste du Canada eu égard au financement. Des évaluations de ce genre ont déjà été réalisées, ce qui implique que la méthodologie existe et est raisonnablement fiable. Tout retard devrait alors être comblé par une augmentation proportionnelle des droits de scolarité et de la subvention gouvernementale.

4 Rétablir l'avantage québécois dans la recherche universitaire :

*Un
investissement
récurrent de
360 M\$ dans la
recherche
universitaire.*

Proposition : pour que le Québec retrouve la part relative de la recherche universitaire canadienne qu'il avait en 1995-96 (oublions 1991-92), il faudrait une augmentation des dépenses de recherche de quelque 360 M\$ dans les universités québécoises, le reste du Canada ne bougeant pas. Mais pour retrouver notre position relative des années 1995-96 par rapport à l'Ontario, ce n'est plus 360 M\$ qui seraient nécessaires mais bien 540 M\$ en supposant que l'Ontario n'a pas bougé depuis 2004-05. Ce qui n'est pas le cas.

Il est clair que le gouvernement du Québec n'est pas le seul acteur dans ce redressement nécessaire. Mais il doit prendre le premier rôle, c'est-à-dire faire au moins les investissements requis dans la recherche universitaire québécoise pour que le Québec retrouve sa position relative du milieu des années 90 dans l'ensemble du Canada. Le gouvernement du Québec doit donc faire un investissement récurrent de 360 M\$ dans la recherche

universitaire. Par ailleurs, de ce réinvestissement massif que le Québec doit faire de toute urgence, il est évident que la part du lion devra aller aux sciences de la santé puisque c'est dans ce secteur que la dégradation de la position relative du Québec est la plus forte et la plus menaçante. La nouvelle stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation est un pas dans la bonne direction mais est loin de remédier au sous-financement relatif de la recherche universitaire particulièrement dans le secteur des sciences de la vie.

En résumé, le gouvernement constituerait un fonds non récurrent de 450 M\$ sur deux ans pour remédier aux dommages occasionnés par un sous-financement chronique des établissements universitaires qui dure depuis près de quinze ans. Il autoriserait aussi un dégel des droits de scolarité, à compter de 2007-2008, qui permettrait, en trois ans, de rattraper la moyenne canadienne et d'indexer ces derniers par la suite. Enfin, le gouvernement du Québec devrait ajouter 360 M\$ au soutien annuel qu'il donne à la recherche universitaire québécoise. L'ensemble de ces propositions sont résumées au Tableau 6.

Tableau 6
Contribution additionnelle du gouvernement québécois
(en millions \$)

Année	Récurrente		Non récurrente	Total
	Fonctionnement	Recherche		
2007-2008	90*	120	300	510
2008-2009	90	240	150	480
2009-2010	90	360	---	450
2010-2011	90+	360+	---	450+

+ : réfère à une indexation dont le taux reste à déterminer

* subvention additionnelle déjà annoncée par le gouvernement

CONCLUSION

Au même titre et pour les mêmes raisons que l'Ontario et l'Alberta, le Québec doit, de toute urgence, faire un réinvestissement massif dans ses universités et la recherche universitaire. L'avantage marqué qu'a connu à cet égard le Québec dans le passé s'est malheureusement largement érodé. Pourtant, cet avantage a permis au Québec de s'adapter, plus rapidement qu'ailleurs au Canada, à l'économie du savoir et de transformer graduellement sa structure industrielle pour mieux bénéficier de la mondialisation.

Au moment même où le Québec devait maintenir ou même accroître son leadership scientifique et technologique, le sous-financement des universités et de la recherche universitaire s'est installé depuis plus de dix ans et s'est considérablement accru au cours des dernières années. Le Québec doit se ressaisir, établir clairement ses priorités et investir massivement dans les universités, la recherche universitaire et la valorisation de la recherche. Tout est encore possible mais le temps presse plus que jamais.

De leur côté, les universités devront, une fois correctement financées, éliminer les déficits courants, réduire graduellement les déficits accumulés et remettre à niveau leurs infrastructures académiques et physiques. Elles devront aussi veiller à offrir des programmes qui se distingueront par leur qualité, leur pertinence et leur ouverture et avoir une activité de recherche de calibre international.



2020, rue University, bureau 2500, Montréal (Québec) H3A 2A5

Tél.: 514-985-4000 • Téléc.: 514-985-4039

www.cirano.qc.ca • info@cirano.qc.ca